

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0755_AUT JURALLIANCE STJO MODIF AEMORH
portant modification de l'autorisation
pour le site de "ST JOSEPH"
géré par l'Association JURALLIANCE
à compter du 17 juin 2024

Service : PDS - ETABLISSEMENTS BUDGET COMPTABILITE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment les articles L 313-1-1 et R 312-2-1 ;

VU l'article 375-2 du Code Civil ;

VU la Loi n° 2002-02 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'avis rendu par la 1ère chambre civile de la cour de cassation le 14 février 2024 (pourvoi n°D23-70.015) stipulant que la mesure dite de « placement éducatif à domicile » relève d'une mesure d'assistance éducative en milieu ouvert prévue par l'article 375-2 du code civil ;

VU l'arrêté n° 3-5-2_16_02_252 portant renouvellement de l'autorisation pour une durée de 15 ans délivrée à l'Association JURALLIANCE pour le fonctionnement de la MECS FOYER ST-JOSEPH à LONS-LE-SAUNIER à compter du 4 janvier 2017 ;

VU l'arrêté n° ARR_2024_0713 AUT JURALLIANCE MECSSTJO EXT 5MNA portant autorisation à titre provisoire de 5 places en internat pour Mineurs Non Accompagnés (MNA) en appartement à la MECS ST Joseph sur les sites de « Prélude » et « Champandré » Dispositif 3 à compter du 3 juin 2024 jusqu'au 31 décembre 2025 ;

VU l'avis de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités ;

CONSIDÉRANT que la dénomination du dispositif mis en place par le Département du JURA sous le terme Placement Educatif à Domicile (PEAD) afin de diversifier les réponses proposées dans le champ de la protection de l'enfance doit être modifiée au regard de l'avis rendu par la cour de cassation le 14 février 2024 ;

CONSIDÉRANT que sur la base de l'avis de la cour de cassation du 14 février 2024, les juges des enfants ont informé le Département qu'ils ne prononceraient plus de PEAD ;

CONSIDÉRANT que le dispositif PEAD correspond à de l'action éducative en milieu ouvert renforcée avec possibilité d'hébergement (AEMO- RH) et qu'il convient d'actualiser en conséquence l'autorisation ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 L'autorisation délivrée à l'association JURALLIANCE est modifiée pour substituer le terme AEMO-RH à PEAD.

ARTICLE 2 L'autorisation accordée à l'Association JURALLIANCE pour les établissement et services « ST JOSEPH » **est répartie sur deux établissements à compter du 17 juin 2024 comme suit :**

- Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) ST JOSEPH sur le site de Prélude à Lons Le Saunier et le site de Champandré à Lavans-Lès-St-Claude ;
- **Service d'AEMO RH**

ARTICLE 3 La capacité d'accueil pour l'accompagnement d'enfants des deux sexes, âgés de 6 à 18 ans est fixée comme suit :

Autorisations	Antenne Prélude Lons-le-Saunier	Antenne Champandré Lavans-lès-St-Claude	TOTAL
Internat	37 + 2	24 + 2	73 + 4 places provisoires du 01/02/2024 au 31/12/2024
Internat (appartement)	6	6	
Accueil d'urgence	3	3	7
Accueil d'urgence (repli AEMO RH)	0	1	
Mesures d'AEMO Renforcée avec hébergement éventuel	8	16	32
Mesures d'AEMO Renforcée avec hébergement éventuel conjoint avec le site Accueil et Soleil	8	0	
Internat Mineurs Non Accompagnés-Dispositif 1 à titre provisoire jusqu'au 31/12/2024	8	0	19 places provisoires jusqu'au au 31/12/2024
Internat Mineurs Non Accompagnés-Dispositif 2 à titre provisoire jusqu'au 31/12/2024	8	3	
Internat Mineurs Non Accompagnés-Dispositif 3 à titre provisoire jusqu'au 31/12/2025	2	3	5 places provisoires jusqu'au 31/12/2025

ARTICLE 4 Les caractéristiques suivantes seront répertoriées dans le Fichier National des Établissements Sanitaires et sociaux (FINESS) :

1/ Entité juridique (gestionnaire) :

N° FINESS	39 000 761 5
SIREN	812 297 364
Raison Sociale	Association JURALLIANCE
Adresse	9 rue Chauvin 39600 ARBOIS
Coordonnées	Tel : 03 84 66 31 80
Code APE	8899B
Statut Juridique	60 Association Loi 1901

2/ Entité(s) géographique(s) : Cette structure se compose de deux sites.

Un site principal à LONS LE SAUNIER « Prélude » :

a) Établissement principal

N° FINESS	39 078 283 7		
SIRET	812 297 364 000109		
Raison sociale	Antenne Prélude		
Adresse	46 rue des Ecoles 39000 LONS LE SAUNIER		
Coordonnées	Tel : 03 84 47 00 43 Courriel : mecs.prelude@juralliance.fr		
Code APE	8790A	Mode de tarification	08 Président du Conseil départemental

Catégorie d'établissement	Discipline	Mode de Fonctionnement	Catégorie de clientèle	Nombre de places
177 Maison d'Enfants à Caractère Social	913 Accueil d'urgence protection de l'enfance	11 Hébergement complet Internat	800 Enfants Ado. Jeunes maj. ASE	3
	912 Accueil au titre de la protection de l'enfance	11 Hébergement complet Internat	800 Enfants Ado. Jeunes maj. ASE	37 + 6 (appartements CHAUVIN) + 2 places provisoires du 01/02/2024 au 31/12/2024
		18 Hébergement de nuit éclaté	800 Enfants Ado. Jeunes maj. ASE	8 places provisoires MNA jusqu'au 31/12/2024 Dispositif 1
				8 places provisoires MNA jusqu'au 31/12/2024 Dispositif 2
			2 places provisoires MNA jusqu'au 31/12/2025 Dispositif 3	

b) Établissement - Service secondaire

N° FINESS			
SIRET	812 297 364 000109		
Raison sociale	AEMO RH Antenne Prélude		
Adresse	46 rue des Ecoles 39000 LONS LE SAUNIER		
Coordonnées	Tel : 03 84 47 00 43 Courriel : mecs.prelude@juralliance.fr		
Code APE	8790A	Mode de tarification	08 Président du Conseil départemental

Catégorie d'établissement	Discipline	Mode de Fonctionnement	Catégorie de clientèle	Nombre de mesures
295 Aide éducative à domicile et action éducative en milieu ouvert (AEMO)	258 Action éducative en milieu ouvert	16 Prestation en milieu ordinaire	800 Enfants Ado. Jeunes maj. ASE	16 dont 8 mesures conjointes avec le site de MESNAY

Un site secondaire à Lavans-lès-Saint-Claude « Champandré » :**a) Établissement principal**

N° FINESS	39 078 469 2
SIRET	812 297 364 000 26
Raison Sociale	Antenne Champandré
Adresse	1111 route de Champandré 39170 LAVANS LES ST CLAUDE
Coordonnées	Tel: 03 84 42 10 67 Courriel: mecs.champandre@juralliance.fr
Code APE	8790 A
Mode de tarification	08 Président du Conseil départemental

Catégorie d'établissement	Discipline	Mode de fonctionnement	Catégorie de clientèle	Nombre de places
177 Maison d'enfants à Caractère Social	913 Accueil d'urgence protection de l'enfance	11 Hébergement Complet Internat	800 - Enfants Ado. Jeunes maj. ASE	4 dont 1 repli AEMO RH
	912 Accueil au titre de la protection de l'enfance	11 Hébergement Complet Internat	800 - Enfants Ado. Jeunes maj. ASE	24 + 6 (appartements Champandré) + 2 places provisoires du 01/02/2024 au 31/12/2024
		18 Hébergement de nuit éclaté	800 - Enfants Ado. Jeunes maj. ASE	3 places provisoires MNA jusqu'au 31/12/2024 Dispositif 2
				3 places provisoires MNA jusqu'au 31/12/2025 Dispositif 3

b) Établissement - Service secondaire

N° FINESS	
SIRET	812 297 364 000 26
Raison Sociale	AEMO RH Antenne Champandré
Adresse	1111 route de Champandré 39170 LAVANS LES ST CLAUDE
Coordonnées	Tel: 03 84 42 10 67 Courriel: mecs.champandre@juralliance.fr
Code APE	8790 A
Mode de tarification	08 Président du Conseil départemental

Catégorie d'établissement	Discipline	Mode de fonctionnement	Catégorie de clientèle	Nombre de mesures
295 Aide éducative à domicile et action éducative en milieu ouvert (AEMO)	258 Action éducative en milieu ouvert	16 Prestation en mode ordinaire	800 - Enfants Ado. Jeunes maj. ASE	16

- ARTICLE 5 Ces établissements et services sont habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.
- ARTICLE 6 Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de la structure par rapport aux caractéristiques de l'autorisation, devra être porté à la connaissance du Président du Conseil départemental du Jura.
- ARTICLE 7 Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir à la juridiction territorialement compétente dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication pour les autres personnes.
- ARTICLE 8 Madame la Directrice Générale des Services du Département, Messieurs le Directeur Général Adjoint en charge du Pôle des Solidarités, le Président de JURALLIANCE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/>.

Destinataires :

- Département
 - Mission Comptabilité
 - Direction Enfance Famille
 - Site Internet
- Chef de service de gestion comptable de Lons-le-Saunier
- Gestionnaire
- Préfecture

Signature de l'arrêté

